

Comité 83

Tournoi Promobad "La Première Raquette"

Règlement particulier

Article 1 :

Le tournoi se déroule conformément au règlement FFBad et à ce règlement particulier.

Cette compétition est déclarée comme un Promobad, elle est organisée par le Comité 83.
Toute inscription au tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement.

Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses des catégories suivantes :
Jeunes (cadets et juniors), Séniors et Vétérans classés NC, licenciés dans un club du Var.

Article 2 :

Le tournoi se joue en Simple Homme, Simple Dame, Double et Double Mixte.

Il se déroulera le samedi 27 novembre 2021 sur le complexe sportif du Golf Hôtel à HYÈRES-LES-PALMIERS.
Début de la compétition vers 9h fin vers 18h30.

Article 3 :

Tous les tableaux se jouent en poules suivies d'élimination directe.

Suivant le nombre d'inscrits, des poules uniques de 6 ou 7 joueurs seront possible.

Tous les matchs se déroulent en 2 sets gagnants de 21 points conformément aux règles FFBad en vigueur.

Article 4 :

Les têtes de séries sont choisies par tirage au sort à la date du 18 novembre 2021.

Article 5 :

Les matchs se font en auto arbitrage.

Article 6 :

Les inscriptions sont faites sur la fiche d'inscription du COMITÉ.

La date limite de retour de celle-ci est fixée au 17 novembre 2021 à l'adresse électronique suivante :
ulrich.simone83@gmail.com.

Le montant de l'inscription est fixé à 5 € pour 1, 2 ou 3 tableaux.

Article 7 :

Les convocations sont données par mail au plus tard le lundi 22 novembre 2021.

Article 8 :

La répartition dans les tableaux est faite par le logiciel BadPlus qui est le logiciel de gestion de compétition de badminton préconisé par la FFBaD.

Article 9 :

Les volants sont à la charge des joueurs et peuvent être en plastique

En cas de litige sur la vitesse du volant, le volant officiel sera le FZ FORZA HYBRID 5000.

Article 10 :

Point particulier : si le volant touche les structures à l'engagement, il sera remis 1 fois, et s'il touche pendant l'échange il sera compté faute.

Article 11 :

Les joueurs doivent jouer avec une tenue conforme au sport.

C'est-à-dire avec un short s'arrêtant au-dessus du genou et des chaussures adéquates aux sports de salle.

Pour les dames, le port d'une jupette ou d'une robe, pour le sport de raquette est autorisé.

Chaque participant doit avoir son propre équipement (raquettes, volants, bouteilles d'eau, etc...).

Article 12 :

Le temps de repos entre chaque match est de 20 minutes, il peut être raccourci avec l'accord des joueurs concernés.

Article 13 :

Le temps dit de « Préparation » est limité à 3 minutes.

Article 14 :

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement.

Article 15 :

La compétition se déroulera dans le strict respect de la dernière version du protocole sanitaire « spécial Tournois de Badminton » émis par la fédération et les organes déconcentrés (Ligue SUD, Comité Départemental de Badminton du Var) et les éventuelles consignes supplémentaires imposées par le Préfet du Var et/ou la municipalité de la ville de HYÈRES-LES-PALMIERS

Article 16 :

Des récompenses seront attribuées ainsi qu'un cadeau d'accueil.

Fait le 18/10/2021

validé par la Commission Départementale Compétitions 83